

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **3 février 2020** à dix-neuf heures trente à laquelle session sont présents :

M. Gilbert Simard,	maire	
M. Nicolas Riverin Turcotte,	conseiller	district no 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district no 2
M. Henri-Paul Côté	conseiller	district no 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district no 4
M. Jean Bolduc,	conseiller	district no 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district no 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :-

M. Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier

0.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE, CONSTATATION DU QUORUM :

Monsieur le maire préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics ainsi que Johanne Larouche, secrétaire, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance ordinaire, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2020-022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation du procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2020

3.- Correspondance

4.- Aide aux organismes

5.- Affaires diverses :-

5.1 Division du territoire de la municipalité de Saint-Fulgence en districts électoraux, reconduction

5.2 Brigadière, augmentation salariale

- 5.3 Budget 2020 Transports Adaptés Saguenay-Nord, approbation
 - 5.4 Ministère des Transports du Québec (MTQ), permis d'intervention, route à l'entretien du MTQ
 - 5.5 Vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires
 - 5.6 Société de développement de l'Anse-aux-Foins, subvention municipale, versements
 - 5.7 Service de sécurité incendie, adoption des rapports d'activités
 - 5.8 Contrats de surveillance, Service de surveillance ADT Canada Inc., annulation
 - 5.9 Croix-Rouge canadienne, services aux sinistrés, renouvellement de l'entente
 - 5.10 Contrôle du coût de la taxe foncière agricole et simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, projet de loi 48, désaccord
 - 5.11 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2020
 - 5.12 Cession de terrain, parties de lots 17A, 17B et 18A, du rang A, Canton de Harvey – Autorisation de signature
- 6.- Urbanisme :-**
- 6.1 **Dérogations mineures**
 - 6.1.1 Monsieur Éric Beaumont: Partie du lot 11, rang 5, canton de Tremblay, (bordure de la rivière Saguenay) (DM-20-078)
 - 6.1.2 Monsieur Marc Simard: Partie du lot 76, rang 3, canton de Harvey, (route de Tadoussac) (DM-20-079)
- 7.- Approbation des comptes**
- 8.- Compte rendu des comités**
- 9.- Varia :-**
- 9.1 _____
 - 9.2 _____
 - 9.3 _____
- 10.- Période de questions du public**
- 11.- Prochaine séance ordinaire du conseil, le 2 mars 2020**
- 12.- Levée de la séance**

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2020

C-2020-023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 13 janvier 2020** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- Monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, informe la Municipalité que la Ville de Saguenay a obtenu une subvention au montant de 1 545 758,44 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019.
- 2.- Les membres du conseil d'administration, les employés et les bénévoles de la Maison de soins palliatifs du Saguenay remercient la Municipalité pour la contribution financière versée pour le concert donné par la Chorale du CRDA, le samedi 14 décembre dernier, à la salle François-Brassard du Cégep de Jonquière.

- 3.- Madame Christine Dufour, directrice générale, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmet le règlement numéro 19-415 et une copie certifiée conforme de la résolution C-20-23 ainsi que le règlement 19-404 et une copie certifiée conforme de la résolution C-20-06.
- 4.- Madame France Tremblay, présidente, Cercle de Fermières de Saint-Fulgence, remercie les membres du conseil pour la généreuse subvention accordée à l'organisme dans le budget municipal 2020.
- 5.- Madame Annie Jean, assistante-greffière, Ville de Saguenay, transmet le projet de règlement ARP-178 et ARP-179 et le règlement VS-RU-2020-06.

4.- AIDE AUX ORGANISMES :-

1. Les membres du conseil d'administration de la FADOQ Saint-Fulgence invitent la Municipalité au souper annuel de la Saint-Valentin, le samedi 8 février prochain, à 17h30 à la salle multifonctionnelle. Le coût du billet est de 25\$ (billets 71, 72, 73 et 74).

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal pour cette activité.

2. Monsieur Denis Tremblay, Grand Chevalier, Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence, invite la Municipalité à une dégustation « *Vins et Fromages* », le samedi 7 mars prochain à 18 heures, à la salle des Chevaliers de Colomb 150A, rue Saguenay. Le coût du billet est de 45 \$ (billets 75, 76, 77 et 78).

C-2020-024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PARTICIPER à l'activité en se procurant trois (3) billets (135 \$), chèque fait à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence;

ET D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement.

3. Monsieur Gontran Allard, président Diabète Saguenay, invite la Municipalité à leur brunch-bénéfice annuel, le dimanche 16 février prochain à 10 heures à l'hôtel Delta Saguenay. Le coût du billet est de 30 \$.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal pour cette activité.

4. Madame Marie-Hélène Larouche, secrétaire, organisme *Toucher du cœur-Masso-Cancer*, invite la Municipalité à un souper tourtière qui aura lieu le 26 mars prochain à la salle communautaire.

C-2020-025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’OFFRIR à l’organisme la location de la salle communautaire gratuitement.

5. Monsieur Jules-Alexandre Savard, coordonnateur à la Maison des jeunes, expose diverses demandes en vue de combler certains besoins, soit de défrayer les coûts d’adhésion du Regroupement des maisons des jeunes au montant de 500 \$ et une subvention de 500 \$ afin d’aider à financer diverses activités sportives de l’organisme.

C-2020-026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER une somme de **1 000 \$**, chèque fait à l’ordre de la Maison des jeunes de Saint-Fulgence;

ET D’AUTORISER le directeur-général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement.

5.- AFFAIRES DIVERSES :-

5.1 Division du territoire de la municipalité de Saint-Fulgence en districts électoraux, reconduction

C-2020-027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l’année civile qui précède celle où doit avoir lieu l’élection générale;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l’article 12.1 et que ce document indique également le nombre d’électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la Municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

5.2 Brigadière, augmentation salariale

C-2020-028

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU' une augmentation de salaire de 2.5 % soit allouée à la brigadière, rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

5.3 Budget 2020 Transports Adaptés Saguenay-Nord, approbation

C-2020-029

CONSIDÉRANT la réception du **budget 2020** pour le service de Transports Adaptés Saguenay-Nord, transmis par madame Cindy Coulombe, coordonnatrice;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence bénéficie de ce service et accepte que la Municipalité de Saint-Ambroise agisse comme mandataire auprès du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la participation pour la Municipalité de Saint-Fulgence pour l'année 2020 sera de **17 618.43 \$**;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPROUVER le budget pour l'année 2020 de Transports Adaptés Saguenay-Nord;

ET QUE copie de la résolution soit transmise à l'organisme.

5.4 Ministère des Transports du Québec (MTQ), permis d'intervention, route à l'entretien du MTQ

C-2020-030

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige un dépôt de garantie lorsque la Municipalité doit exécuter des travaux sur les chemins à l'entretien du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE pour des travaux de faible importance, ce dépôt de garantie peut être remplacé par une résolution annuelle du conseil;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention, **pour l'année 2020**, et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux;

ET QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer le permis d'intervention.

5.5 Vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires

C-2020-031

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jimmy Houde, à procéder à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés pour lesquelles sont dues deux (2) ans et plus de taxes municipales, selon les règles habituelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

5.6 Société de développement de l'Anse-aux-Foins, subvention municipale, versements

C-2020-032

CONSIDÉRANT le budget **2020** adopté par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT la fusion de la Commission des loisirs, du sport et de la culture de l'Anse-aux-Foins (CLAS) et la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue pour un montant de **103 000 \$** aux opérations de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) réparti de la manière suivante :

- Bibliothèque : **18 000 \$**
- SDAF : **54 500 \$**
- Centre multifonctionnel : **11 000 \$**
- Camp de jour : **8 000 \$**
- Hockey, balle, fête St-Jean, familles : **11 500 \$**

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

DE VERSER la somme de **103 000 \$** en quatre (4) tranches de 25 750 \$ chacune, soit le 6 février, 7 mai, 9 juillet et 21 août 2020, tel que prévu au budget municipal **2020**, chèques libellés à l'ordre de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins;

ET D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements.

5.7 Service de sécurité incendie, adoption des rapports d'activités

C-2020-033

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC du Fjord-du-Saguenay est tenue de transmettre **avant le 31 mars 2020**, un rapport d'activités **pour l'année 2019** du service incendie ainsi qu'un plan d'action pour la prochaine année au ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord, par l'entremise de monsieur Danis Bélanger, Chef pompier, ont complété le rapport annuel demandé par la MRC ainsi que la section adressée aux deux municipalités au modèle du ministère de la sécurité publique;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le rapport d'activités de l'année 2019 et le plan d'action de l'année 2020 du service incendie.

5.8 Contrats de surveillance, Service de surveillance ADT Canada Inc., annulation

C-2020-034

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence a une entente pour trois (3) contrats de surveillance avec Services de sécurité ADT Canada Inc. et désire y **mettre fin**, soit :

- **Centre d'Interprétation des Battures et de Réhabilitation des Oiseaux**, 100 chemin Cap des Roches, convention numéro 5505633, client numéro 700526861;
- **Municipalité de Saint-Fulgence**, 253 rue Saguenay, convention numéro 4841408, client numéro 700433394 (résolution C-2010-437);
- **Salle multifonctionnelle**, 257 rue Saguenay, convention 4992787, client numéro 700433394;

CONSIDÉRANT QU' une entreprise régionale offre les mêmes services de surveillance pour les édifices de la municipalité, et ce, **à moindre coût**;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AVISER Services de sécurité ADT Canada Inc. afin de mettre fin aux trois (3) contrats identifiés ci-haut et d'annuler tous liens contractuels avec l'entreprise au **plus tard le 29 février 2020**;

ET D'AUTORISER monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

5.9 Croix-Rouge canadienne, services aux sinistrés, renouvellement de l'entente

C-2020-035

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge prend fin en juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler cette entente pour une période de trois (3) ans;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU' un montant de 359.21 \$ soit versé couvrant la période d'un an;

ET QUE messieurs Gilbert Simard et Jimmy Houde, respectivement maire et directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés, par la présente, à signer cette entente.

5.10 Contrôle du coût de la taxe foncière agricole et simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, projet de loi 48, désaccord

Dossier reporté

5.11 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2020

C-2020-036

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du **Saguenay–Lac-Saint-Jean** ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore **9,2 %** de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (**12,1 %** pour les garçons et **6,3 %** pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU' il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du **17 au 21 février 2020**, la 13^e édition des *Journées de la persévérance scolaire* sous le thème **Nos gestes, un + pour leur réussite**, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DÉCLARER les **17, 18, 19, 20 et 21 février 2020** comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité;

D'APPUYER le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

ET de transmettre copie de cette résolution au CRÉPAS.

5.12 Cession de terrain, parties de lots 17A, 17B et 18A, du rang A, Canton de Harvey – Autorisation de signature

C-2020-037

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier 2020, monsieur Napesh Lapointe et madame Carmen Tremblay ont fait signifier à la Municipalité de Saint-Fulgence une demande introductive d’instance en acquisition d’un droit de propriété d’un immeuble par prescription acquisitive de dix ans dans le dossier du district judiciaire de Chicoutimi portant le numéro 150-17-004130-206;

CONSIDÉRANT QUE, suite à des discussions intervenues entre les parties, les demandeurs consentent à renoncer à leur demande en acquisition d’un droit de propriété pour une partie importante de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer des travaux d’infrastructures au chemin de la Pointe-aux-Pins dans le secteur litigieux ainsi qu’en façade de la propriété de monsieur Richard Lapointe et madame Mariko Watanabe, parents du demandeur et voisins des demandeurs;

CONSIDÉRANT QU’ il est dans l’intérêt de la Municipalité de régler hors Cour ce litige;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs, la Municipalité ainsi que monsieur Richard Lapointe et madame Mariko Watanabe en sont venus à une entente de principe réglant le litige entrepris par les demandeurs Napesh Lapointe et Carmen Tremblay devant la Cour supérieure du district de Chicoutimi, portant le numéro 150-17-004130-206, ainsi que le transfert d’une partie de terrain, propriété de monsieur Richard Lapointe et de madame Mariko Watanabe en faveur de la Municipalité, pour les travaux d’infrastructures du chemin de la Pointe-aux-Pins à être exécutés;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu par écrit les termes de l’entente sous réserve de détails à être particularisés entre la Municipalité, monsieur Richard Lapointe et madame Mariko Watanabe;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

**ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :
(5 POUR, 1 CONTRE)**

QUE l’entente de principe jointe à la présente résolution soit acceptée par la Municipalité;

QUE l’acceptation de l’entente de principe est conditionnelle à son acceptation et sa signature par monsieur Napesh Lapointe, madame Carmen Tremblay, monsieur Richard Lapointe et madame Mariko Watanabe;

QUE messieurs Gilbert Simard et Jimmy Houde, respectivement maire et directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, soient autorisés à signer l'entente de principe à intervenir;

ET QUE messieurs Gilbert Simard et Jimmy Houde, respectivement maire et directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, soient autorisés à signer tous contrats notariés à intervenir et nécessaires pour réaliser les termes de l'entente de principe jointe à la présente résolution, le tout conditionnellement à ce que lesdits actes soient conformes aux conditions essentielles de ladite entente.

6.- URBANISME :-

6.1 Dérogations mineures

6.1.1 Monsieur Éric Beaumont: Partie du lot 11, rang 5, canton de Tremblay, (bordure de la rivière Saguenay) (DM-20-078)

C-2020-038

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Beaumont (DM-20-078) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-05 régissant le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement fait partie de la zone agricole permanente mais inclus à l'intérieur d'un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment existant est passablement délabré;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 22 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 17^e jour du mois de janvier 2020, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de faire droit à la demande de monsieur Éric Beaumont en raison du préjudice que pourrait lui causer l'application du règlement, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Éric Beaumont une dérogation mineure visant à autoriser l'opération cadastrale de deux emplacements de 1500 m² plutôt que de 2000 m² et dont la profondeur projetée serait de 39.5 mètres au lieu de 75 mètres, tel que stipulé à l'article 5.3.4 du règlement de lotissement numéro 2015-05, sur une partie du lot 11, rang 5 dans le canton de Tremblay en bordure de la rivière Saguenay;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la loi.

6.1.2 Monsieur Marc Simard: Partie du lot 76, rang 3, canton de Harvey, (route de Tadoussac) (DM-20-079)

C-2020-039

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Simard (DM-20-079) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-05 régissant le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement chevauche deux municipalités, soit Saint-Fulgence et Sainte Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le terrain sera borné par la rivière Pelletier;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 22 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 17^e jour du mois de janvier 2020, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de faire droit à la demande de monsieur Marc Simard en raison du préjudice que pourrait lui causer l'application du règlement, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Marc Simard une dérogation mineure visant à autoriser l'opération cadastrale d'un emplacement de 820.2 m² plutôt que 4000 m², dont la profondeur sera de 18.95 mètres au lieu de 75 mètres, tel que prescrit par le règlement de lotissement 2015-07 à l'article 5.3.3 sur une partie du lot 76, rang 3, canton de Harvey;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la loi.

7.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2020-040

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	662.81 \$
Alimentation Claudin Dassylva,	229.95 \$
Arbre-Évolution,	3 749.91 \$
Arsenal Média,	229.95 \$
Ass. des directeurs municipaux,	923.43 \$
Ass. des propriétaires du lac Harvey,	5 332.08 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	171.61 \$
Brassard Buro Inc.,	690.66 \$
Canadian Tire,	506.42 \$
Chem Action Inc.,	1 399.25 \$
CMP Mayer Inc.,	359.01 \$
CNESST,	2 557.85 \$
Courrier paroissial du Royaume Inc.,	425.41 \$
Dévicom,	813.44 \$
Électricité Grimard,	2 129.24 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	1 552.13 \$
Financière Sun Life,	44.27 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	485.50 \$
Gaudreault, Saucier, Simard avocats,	316.18 \$
Huot,	1 155.25 \$
Impérium,	28.74 \$
Javel Bois-Francis Inc.,	234.99 \$
LCR Vêtements et chaussures Inc.,	594.02 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	12 812.51 \$
Nutrinor Énergies,	2 165.17 \$
Super Sagamie Plus,	1 600.94 \$
Sedac Inc.,	52 136.79 \$
Sergerie Gilbert,	869.21 \$
Société de Transport du Saguenay,	2 135.78 \$
Télénet Informatique Inc.,	27.79 \$
Ville de Saint-Honoré,	1 031.21 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Chevaliers de Colomb Saint-Fulgence (14-01-2020),	75.00 \$
Bell Mobilité (14-01-2020),	523.67 \$
Houde Jimmy (14-01-2020),	2 200.00 \$
Hydro-Québec (14-01-2020),	1 259.74 \$
Visa Desjardins (14-01-2020),	16.30 \$
Hydro-Québec (14-01-2020),	20.99 \$
Puisatier Régional (20-01-2020),	7 111.21 \$

Hydro-Québec (23-01-2020),	2 104.54 \$
Bell Canada (28-01-2020),	291.67 \$
Hydro-Québec (28-01-2020),	6 282.17 \$
Vidéotron Ltée (28-01-2020),	195.53 \$

8.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

9.- VARIA :-

9.1 Terrain PFR – plans de réhabilitation

C-2020-041

CONSIDÉRANT QU' il est prévu qu'une transaction immobilière entre PF Résolu Canada Inc. (« Vendeur ») et la Municipalité de Saint-Fulgence (« Acquéreur ») de la propriété portant l'adresse civique 1900 route de Tadoussac, municipalité de Saint-Fulgence ait lieu d'ici le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente prévoit que l'Acquéreur doit obtenir, en sa faveur, la délivrance du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« MELCC ») des approbations des plans de réhabilitation modifiées dont le Vendeur est présentement titulaire;

CONSIDÉRANT QUE le Vendeur présente les demandes de modification des approbations de plans de réhabilitation au MELCC et cette dernière exige une résolution du conseil municipal à l'effet que l'Acquéreur accepte que les plans de réhabilitation lui soient délivrés;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence accepte que les plans de réhabilitation approuvés les 26 juin 2018 (no. 401709103) et le 19 juin 2019 (no. 401830652) soient délivrés en sa faveur;

ET QUE la Municipalité de Saint-Fulgence s'engage à respecter les conditions et les suivis environnementaux qui sont prévus dans ces plans de réhabilitation.

10.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Monsieur Julien Perron, rue Saguenay :

- Demande l'autorisation pour stationner son véhicule sur le stationnement face au 350 rue Saguenay afin de se rendre à son chalet.

Monsieur Gilbert Simard lui donne l'autorisation.

Monsieur Karl Korb, 235 rang Saint-Joseph :

- Demande pourquoi le point 5.10 de l'ordre du jour a été retiré.

Messieurs Gilbert Simard et Henri-Paul Côté répondent que la Municipalité travaillera le projet de résolution pour le représenter au prochain conseil.

Monsieur Marc Fortin, 269 route de Tadoussac :

- Demande quelle part revient à Saint-Fulgence du montant de 1.4 million versé à Saguenay.

Monsieur Jimmy Houde répond que la MRC déduit la subvention des quotes-parts municipales.

- Demande combien de dossiers sont vendus pour les taxes annuellement.

Monsieur Jimmy Houde répond qu’habituellement tous les dossiers se règlent avant la date de vente.

- Demande quelle est l’adresse de la demande au point 6.1.1.

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte répond que c’est le 166, route de Tadoussac.

- Demande si la Municipalité effectuera les changements pour le chauffage de l’hôtel de ville.

Monsieur Jimmy Houde répond dans l’affirmative et informe que la municipalité recevra une subvention d’environ 17 000 \$ d’Hydro-Québec.

Madame Laurie Maurais, 5 rue Saint-Basile :

- Demande si l’entrepreneur a de la difficulté à déneiger sa rue et si les employés peuvent souffler la neige des trottoirs plus loin et non dans la rue.

Monsieur Jimmy Houde informe qu’il transmettra le message et un suivi sera fait avec l’entrepreneur.

- Demande si le projet d’estrade se réalisera cet été.

Monsieur Gilbert Simard répond que nous travaillerons avec Hydro-Québec pour le déplacement du fil électrique.

Monsieur Jimmy Houde confirme que le projet se fera et nous attendons des soumissions pour le finaliser.

- Demande si la Municipalité appuiera le mouvement *Je crois en ma région*.

Monsieur Gilbert Simard répond que le Conseil n’a pas l’intention de le faire.

Monsieur Jean-Marc Pagé, 183 route de Tadoussac, demande :

- Si la Municipalité reçoit des redevances pour la borne de recharge et avise la Municipalité que le 2 janvier, il a aidé un touriste pendant la recharge de sa voiture et si le projet de Café des voisins est toujours d’actualité.

Monsieur Gilbert Simard remercie monsieur Pagé pour son aide et confirme que nous travaillons pour avoir un restaurant au cœur du village.

Madame Françoise Harvey, 385 rue Saguenay :

- Concernant le projet au Cap Jaseux, est-ce que les membres du conseil sont d’accord?

Monsieur Martin Morissette répond qu'ils ne sont pas toujours d'accord. Il informe qu'il est contre.

Monsieur Henri-Paul Côté mentionne qu'un plan de développement « 4 saisons » est fait et que les investissements nécessaires sont évalués à environ 4 millions de dollars.

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte mentionne que la réfection du chemin sera bénéfique en été également.

Monsieur Pierre Lavoie, 23 rue Valin :

- Pose des questions sur le contrat de déneigement.

Il y aura un suivi à faire.

11.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE 2 MARS 2020 :-

Monsieur le maire informe que la prochaine **séance ordinaire** du conseil se tiendra le **lundi 2 mars 2020 à 19 heures 30.**

12.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2020-042

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20 h 27.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Gilbert Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/jl